

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction du transport aérien

Décision du 3 juillet 2026

portant désaffectation d'un bien relevant du domaine public aéronautique – Commune de Châteaubernard (Charente)

NOR : TRAA2616685S
(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre des transports,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°51-196 du 21 février 1951 modifié fixant les attributions respectives du secrétaire d'Etat aux forces armées (Air), du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en ce qui concerne les installations immobilières du département de l'air ;

Vu le décret n°2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu la demande n°2026/745/DCSID/S-MP/SDGP/BGDU/SU/NP de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense du ministère des armées en date du 18 mai 2026 ;

Décide :

Article 1^{er}

Est désaffecté de l'usage aéronautique un ensemble immobilier sis allée des Macons à Châteaubernard (Charente) référencé dans la parcelle cadastrée sous le numéro 47 de la section AT, d'une superficie totale de 2 338m², telle que figurant à l'annexe 1 de la présente décision.

Article 2

Les mutations correspondantes seront prises en compte dans le système d'information de la gestion immobilière de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

Article 3

Le directeur central du service d'infrastructure de la défense et le directeur de l'immobilier de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 3 juillet 2026

Pour le ministre et par délégation,

La cheffe du bureau des affaires financières
et réglementaire des aéroports

S. KAMAROPOULOS